

Conseil des habitants d'Ambert Livradois Forez

Version validée en conseil communautaire le 26 septembre 2019

Conseil de Développement : Définition

« Les Conseils de développement sont des **instances de démocratie participative** [...] constituées de membres **bénévoles issus de la société civile**. Elles sont créées par les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes (à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants), pays et PETR en tant qu'instances de **consultation et de proposition** sur les **orientations majeures des politiques publiques locales**. »

Coordination Nationale des Conseils de Développement, 2019



Rappel législatif : loi NOTRe

I. – Mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de **plus de 20 000 habitants**.

Il est composé de **représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs** du périmètre de l'établissement public.

II. - La **composition** du conseil de développement est **déterminée par délibération de l'organe délibérant** de l'établissement public de coopération intercommunale

Les **conseillers communautaires ne peuvent être membres** du conseil de développement.

Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont **pas rémunérées**.

III. - Le conseil de développement **s'organise librement**.

L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

IV. - Le conseil de développement est **consulté sur l'élaboration du projet de territoire**, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il **peut donner son avis ou être consulté** sur toute autre question relative à ce périmètre.

V. - Le conseil de développement **établit un rapport d'activité**, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

La démarche

Avril 2019

1

Diagnostic

2

Synthèse et analyse

3

Finalisation, validation

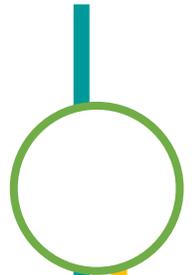
Septembre 2019

4

A suivre : Création du Conseil de Développement



la création et le début des travaux



Octobre 2019

→ **Délibération** du Conseil Communautaire, création du Conseil de Développement



Communication sur le territoire concernant le Conseil de Développement

→ Envoi d'une **lettre d'information et d'un formulaire de candidature** à tous les habitants



Février 2020 : Première séance plénière du Conseil de Développement

→ Formation des groupes de travail, **début des travaux**

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

Travaux du Conseil de Développement

- En saisine et en auto-saisine
 - **Saisine** : les élus proposent des thématiques et sujets de travail
 - **Auto-saisine** : le Conseil de Développement travaillera sur des thématiques et sujets qu'il choisira, dans les thématiques du **projet de territoire**
- Publication des travaux du Conseil de Développement :
 - En externe : mode de diffusion et d'information des travaux adapté et réfléchi par le groupe de travail qui en est à l'origine (travail avec le service communication d'ALF)
 - En interne : lettre d'information par mail ou courrier

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

Composition et désignation des membres

- Membres bénévoles de la société civile
- **Volontariat** → Envoi d'un courrier à tous les habitants
- Doivent habiter ou exercer une activité sur le territoire (*activité au sens large*)
- Pas d'élus communautaires (*loi*) ni municipaux (*choix des habitants*)
- Pas d'agent de la communauté de communes
- Ne représentent rien (entreprise, structure ou territoire) → présents en tant qu'habitants du territoire

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

3 Instances pour le Conseil de Développement

- **Une plénière** : organe de décision et d'orientations
- **Des groupes de travail**
- **Un comité d'animation** : chargé de la coordination et du suivi des travaux du conseil

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

Les séances plénières

- Lieu d'échange de **tous les membres** du Conseil de Développement
- Au moins 2-3 fois /an
- Ordre du jour établi par le comité d'animation (avec groupes de travail)
- **Missions :**
 - Valider les saisines et auto-saisines
 - Définir les axes de travail du Conseil de Développement
 - Suivre l'activité du Conseil et de ses groupes de travail (bilan d'activité et évaluation)
 - Constituer les groupes de travail thématiques, et les dissoudre si besoin
 - Valider les travaux des groupes de travail, avant la présentation aux élus

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

Les groupes de travail

- **Mission** : explorer les axes de travail définis en séance plénière pour conduire les réflexions et préparer les avis et propositions
- Les groupes définissent leurs **méthodes et rythmes de travail**
- Chaque groupe est **responsable de l'animation, de l'organisation et du suivi** de toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces travaux
- **Rôles dans un groupe** : 1-2 rapporteur(s) et 2 référents (tournants tous les semestres)
- **Espaces de travail** mis à disposition par la communauté de communes
- Possibilité pour les groupes de faire appel à un **intervenant extérieur** (expert, animateur...)

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

Le comité d'animation

- **Composé des référents** de chaque groupe de travail
- **Missions :**
 - Coordonne et anime les réflexions et activités des groupes de travail (cohérence globale)
 - Ecriture de l'ordre du jour et animation des séances plénières
 - Organise la communication interne et externe du Conseil de Développement
 - Valide et gère les demandes financières des groupes de travail
 - Interface avec la collectivité

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

La relation entre Conseil de Développement et ALF

- **Rencontres régulières** entre les élus et la direction de la communauté de communes, et les représentants des groupes de travail
- Le comité d'animation **présente aux élus communautaires** les travaux, contributions, et projets **finalisés** des groupes de travail lors d'une réunion des élus communautaires (bureau ou conseil communautaire)
- Les élus communautaires **informent le Conseil de Développement** des décisions prises en lien avec les thématiques travaillées par le Conseil de Développement
- Les élus **expliquent leurs décisions** concernant les travaux du Conseil qui leur seront présentées
- Les élus (communautaires et municipaux) et techniciens **peuvent être sollicités** par un groupe de travail pour leur compétence et expertise dans un domaine particulier

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

Un appui de la communauté de communes

- **Accorder un financement** au Conseil de Développement
- Pas de financement ponctuel → **Enveloppe annuelle** dont le montant sera revu tous les ans en fonction des besoins du Conseil de Développement
- Base de 10 000 € par an

→ Appui par un salarié

Présentation du Conseil des habitants d'ALF

Un appui de la communauté de communes

Discussions / Décision prise :

- Nécessité d'une animation pour le Conseil de Développement
- Utilisation des services déjà présents dans un premier temps
- Embauche d'un salarié ALF à tiers-temps sur le Conseil de Développement dans un second temps

